

## LE PRÊTRE MARIÉ

NOTE EDIT. — Que nos lecteurs et lectrices ne s'effarouchent point du titre de cet article, emprunté au *Chinois* de Paris; il fera voir où ventent en venir de jolies idées radicales en France. Dans ce pays, on pourra en faire l'application où bon semblera. Nous en recommandons la lecture attentive et sérieuse.

Mariage des prêtres est un vieux rêve révolutionnaire que plus d'un catholique du groupe libéral caresse dans le secret, j'allais dire dans l'ingénuité de sa pensée. Il leur semble tout naturel, à ces chrétiens de Capoue qui canoniseraient Epicure, que le prêtre, homme de chair et de sang, puisse prendre femme et procréer des enfants. Eh! pourquoi pas? Les pontifes hébreux, selon l'ordre antique de Melchisédech, se marient bien; le clergé de la primitive Eglise était un clergé marié; les prêtres catholiques du rite d'Orient se marient encore et vivent en patriarches. Dans les temples protestants, la légitime épouse du pasteur conduit sa famille au sermon de son seigneur et maître, et le sermon n'en est pas moins goûté parce que son petit dernier crie de temps à autre: *Papa! Papa!* en battant des mains. Toutes les religions passées et présentes ont permis et permettent à leurs ministres d'échanger la bague avec la fille d'Eve de leur choix. Seule, l'Eglise de Rome, revenant sur ses traditions originelles, n'admet que des célibataires sur les marches de l'autel. Elle chasse de son sein, elle enterme sous ses anathèmes le lévite qui a trahi son célibat professionnel. Mort pour elle, quand il meurt à la vie terrestre, il n'a point de prière, point d'eau bénite à en attendre. Elle l'immobilise dans son impiété en éternisant sa réprobation. Beaucoup, vaincus par la concupiscence, mais brûlés de la terreur des saints réglemens, hésitent à rompre leur ban sacré et se décident à l'hyposocrisie. Ils jettent le scandale dans les foyers amis, laissent le scandale derrière eux pour prix de l'hospitalité. Le célibat ecclésiastique est une source d'immoralité.... Mariez donc, mariez les prêtres....

Ce sont là, en abrégé, les raisonnements de ces libéraux, non ceux des révolutionnaires. Leur but est d'introduire la femme dans l'Eglise, comme un lent mais impitoyable engin de dissolution. Ils savent que le sanctuaire sera bientôt désert, quand ils auront construit un alcôve de l'autre côté de l'autel. Le prêtre y perdra sa gravité, son isolement, sa grandeur imposante: il portera sur le visage les traces de la bagatelle, alors même que dans ses mains il élèvera l'hostie sans tache. La religion se fendra à la chaleur de son lit. Ce sera là le triomphe incontesté de la libre-pensée radicale.

Remettre le plus souvent possible une si redoutable question à l'ordre du jour, on ne peut méconnaître que ce ne soit là la plus habile des tactiques. Nos adversaires n'y manquent guère. Récemment, à propos de scandales de sacristie, ils entonnaient cette antienne à pleine voix dans leurs journaux. Et voici que M. Benjamin Raspail la tourne en projet de loi, et demande à la Chambre que désormais il n'y ait aucune différence entre le mariage d'un prêtre et celui d'un autre citoyen.

Ne croyez pas, s'il vous plaît, que j'aie versé des larmes ou éclaté en imprécations contre ce projet. Non, vraiment, je ne suis pas si simple. S'il ne tenait qu'à moi, il serait même pris en considération dès ce soir et voté dès demain, à la première heure, à l'unanimité. Elle n'est pas si meurtrière qu'elle en a l'air, cette bruyante machine de guerre. Si M. Raspail aspire à créer une catégorie de prêtres mariés, comme cela est vraisemblable, il est loin de son objet. Il mariera des défroqués et n'avancera rien des affaires de son parti.

Car, enfin, qui est-ce qui fait le prêtre? L'Eglise seule. Elle lui impose telles conditions qu'elle croit justes. Le jour où il s'y déroberait, il n'est plus qu'un apostat. La société civile, l'assimilant à n'importe quel notaire, lui ouvre les portes du mariage. Qu'il en franchisse le seuil, l'Eglise, sur ses pas, ferme les siennes. Ce n'est plus

un prêtre, c'est un homme. M. Raspail ne s'est peut-être pas douté de la distinction.

Mais la question théologique étant de la sorte vidée, nous nous trouvons en présence d'un problème civil du plus vif intérêt. Quelle doit être la situation faite à l'oint du Seigneur qui a souci de se constituer une famille? Un Père Hyacinthe, lorsqu'il veut remplacer son froque et sa capuche brune par le bonnet de coton conjugal, doit-il être repoussé par le maire? Sa femme sera-t-elle condamnée à n'être que sa concubine? Ses enfants seront-ils des bâtards?

Le Code, jusqu'à présent, était muet sur un cas semblable. Le législateur n'avait pas cru devoir s'occuper de ce qui, en réalité, ne le regardait pas. Les vœux sacrés ne sont point contractés envers l'Etat; l'Etat n'en a que faire. En face de lui, clercs, diacones, moines, sont des citoyens. Il ne prend pas note des ordinations; il ne connaît pas les obligations des professions religieuses. Pourvu que l'ordre ne soit point troublé ou menacé, il se tient satisfait. La loi n'a point de foi: elle laisse à tous liberté de croire et de prier, et de ne point croire et de ne point prier. D'où lui traiterait le droit de déclarer nul le *oui* sacramental prononcé par un ancien curé? Est-ce que le gendarme, posté en surveillance dans la rue, a mission de veiller à autre chose qu'au bon ordre?

Seulement, il est advenu, à plusieurs reprises, que l'ancien curé, se présentant une femme au bras à la mairie, a effarouché l'officier de l'état civil. Les vieilles notions de la religion d'Etat lui embrouillaient son devoir. Pouvait-il réellement prononcer et enregistrer cette union, scandaleuse à ses yeux? Un maire n'est jamais forcé d'unir deux fiancés lorsqu'il se fait un doute dans son esprit. Il faut alors qu'un jugement de tribunal intervienne pour déclarer l'aptitude de deux prétendus à s'accoupler par de justes noces. Mais, sur ce point très-délicat, la jurisprudence n'est pas fixée. On a vu des tribunaux autoriser de tels mariages et d'autres les interdire. Une femme de lettres, assez connue sous un pseudonyme masculin, a fait dissoudre son premier mariage pour cette unique raison que son mari était engagé dans les ordres. Depuis lors, elle a épousé un personnage politique, à qui un procès récent a fait une certaine notoriété, et qui ne sera pas le dernier, sans doute, quand l'heure en sonnera, à voter pour le divorce et pour le mariage des prêtres. Tout se tient.

C'est donc pour éviter dorénavant ces fluctuations déplorables, pour mettre définitivement les faits en bon accord avec les principes reçus, que tout le monde fera sagement de se ranger à l'avis de M. Benjamin Raspail, auteur du projet de loi dont nous parlons. La solution qu'il poursuit est, après tout, contenue implicitement dans le Code: elle est le corollaire essentiel de sa tolérance athée. La conscience est libre en France. On est libre de renier son père, ses idées, ses amis, son parti. On l'est d'apostasier ses plus intimes croyances. Pourquoi ne le serait-on pas de se marier comme on veut? Si un prêtre veut une femme, qu'il la prenne, qu'il la fasse sienne: la société n'a rien à lui dire.

Les catholiques gémiront toutes les fois qu'il se produira dans leurs rangs des défections si honteuses, et ils auront raison de gémir; mais le catholicisme n'en sera pas atteint. Ce n'est pas derrière l'autel qu'on aura ouvert l'alcôve, et la religion n'entrera pas dans le lit du prêtre renégat. L'Eglise se garde dans les plis de sa bure austère. Elle n'a rien à craindre de ceux qui la trahissent. Sa force est dans la lutte intérieure qu'elle impose à ses enfants. La chair crie, l'esprit la dompte. La vie du pasteur chrétien est ce bon combat par qui la paix descend dans les âmes de ses ouailles et dont la palme est pour lui là-haut.

Les renégats auront une famille légale, une maison, un état civil et des honneurs parmi les hommes. En quoi ces choses nous touchent-elles? Justice et liberté leur est due. Ils sont des sépul-

crés blanchis pleins d'une pourriture immonde. Leur dehors rit et brille; ils paraissent joyeux; ils marchent d'un pas lesté: on ne voit pas sur leur face les vers de leur cœur. Rien ne peut les empêcher d'être ce qu'ils sont. Le droit humain est pour eux. Le droit divin n'a son tour que plus tard, et le droit divin est contre eux. Qu'importe, sous ce soleil de misère, une pourriture de plus ou de moins? Soyons tolérants à leur orgueil, supérieurs à leur erreur. Faisons plus: empêchons-les d'infester la société de petits bâtards. Tirons pour elle, de leur crime, le seul avantage qu'on en puisse tirer.

Allez, soyez tranquilles, autant qu'ils soient favorisés, ces misérables, leur infamie les enveloppera. On aura beau faire, beau dire, beau protester, cette épithète de *prêtre marié* flétrira partout l'homme qui l'aura encourue. En aucun lieu du monde et en aucun temps, l'apostasie ne passera pour vertu. Quiconque la défendra mentira à sa pensée, s'il n'est un monstre lui-même. Comme dans ce magnifique livre que M. Barbey d'Aureville a écrit sous le titre de cet article, une indécible horreur populaire environnera à jamais le prêtre marié. Il sera châtié en sa femme, en sa fille, en sa vie. Et son suprême châtiement, ce sera d'être ridicule encore à ses propres regards.

Il est possible que le célibat ecclésiastique émane des réglemens; je ne crois pas qu'il soit de dogme. Il est mieux; il est de nécessité, et il durera autant que le catholicisme, joug léger aux bons et que les mauvais secoueront à leur guise. M. Raspail peut donc continuer sa campagne. Il ne pervertira personne: il ne fera que racoler les pervers. Qu'aurions-nous à nous plaindre?

## MODES PARISIENNES

Le correspondant spécial du *Herald* de New-York à Paris, télégraphie les nouvelles suivantes en date du 24 février:

«Le jaune est maintenant à la mode dans toutes sortes de nuances splendides, y compris l'orangé et cette teinte de soufre appelée Lucifer. J'ai le regret de dire que les dames préfèrent cette dernière couleur.

«Les manteaux du matin se portent longs et étroits et demi-amples. L'étoffe est de la *vacuum* bleue avec bordure blanche. Un manteau fashionable de promenade appelé «le Breton», en serge bleu marine, avec un énorme plastron et s'ouvrant de côté en bas, est bordé au cou et aux manches. Un curieux trait de cet article est une large raie de broderie descendant au dos et se terminant au-dessous du centre de la jupe en un pouf d'assez petite dimension. Les dames maintenant sont toutes à une raie.

«Un manteau du soir, le «Murillo», est fait de cachemire de l'Inde bleu pâle, garni de plumes blanches et frange chenille blanche.

«Pour les costumes des premiers jours du printemps, la nouvelle garniture est une frange drap et tresse brodée en tête de filoseule. Une autre garniture nouvelle consiste en rangées parallèles de ruban de soie de différentes nuances. Dans les autres franges fashionables on emploie volontiers des grains avec plumes d'imitation des nuances du prisme.

«La nouvelle manche pour robes, «la religieuse», est très-large au poignet et n'a qu'une couture. Dans les salons où chaque événement, quelque sérieux qu'il soit, est un objet de plaisanterie, les nœuds d'amour et les guirlandes d'épaules sont appelés Nicolini.

«Le premier chapeau du printemps, baptisé «La Mojolaine», est un parfait éteignoir. Les dames ne se soucient pas de cacher leurs lumières sous ce boisseau.

«La dernière addition à la châtelaine est un diapason. Les messieurs peuvent maintenant s'assurer si leurs belles sont en ton.

## FAITS DIVERS

—Le *Sacrier*, de la Louisiane, évalue la récolte totale du sucre en Louisiane à environ 165,000 boucauts, soit 20,000 boucauts plus que l'année dernière.

—Un chasseur du Vermont (E.-U.) a trouvé ces jours derniers, dans une forêt, une patte d'ours prise dans un piège et rongée à l'extrémité. L'animal avait eu le courage de se meurtrir ainsi pour se délivrer. Les traces de sang marquaient son passage sur un parcours de plusieurs arpents.

—On lit dans le *Franco-Canadien*: «M. Zéphirin Blanchard, de la paroisse de Saint-Hyacinthe, a fait le premier sucre de la saison, la semaine dernière, à son érablière de Saint-Dominique. Il en a offert en vente sur le marché de Saint-Hyacinthe.»

—D'après un relevé publié par les Jésuites eux-mêmes, ces bons pères sont au nombre de 9,546; la France en possède 3,000; l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Hollande en ont 2,525; l'Italie, 1,466; l'Angleterre, 1,165; l'Espagne, 1,382; l'Amérique du Nord, 727; l'Amérique du Sud, 384.

—Jeudi dernier, la goëlette *Friedrich* est arrivée de Bronte avec un chargement de pierres, au quai de la Reine, à Toronto. C'est le premier arrivage de la saison. Le capitaine a reçu un chapeau neuf du maître du havre. La baie de Toronto est en partie libre de glace.

À Belleville, Ontario, la baie se dégarnit rapidement de glace.

—Le chiffre exact des demandes d'admission à l'Exposition universelle de 1878 actuellement enregistrées au commissariat général, en France, est de 21,500, non compris divers départements, tels que le Nord, la Gironde et le Rhône, dont le travail n'a pas encore été transmis à Paris et dont on peut évaluer le contingent à environ 1,800 ou 2,000 demandes, soit, en nombre rond, un total de 23,500 demandes pour la France seule.

—Un boucher de Toronto a été arrêté pour avoir vendu de la viande de cheval. Les morceaux furent examinés par un chirurgien vétérinaire, qui exprima la croyance que c'était de la viande de cheval. Le plus remarquable de l'affaire, c'est que la vente fut faite à un autre boucher.

RÉCOMPENSE MÉRITÉE.—Un plongeur de Queensland parvint, l'année dernière, à retrouver une boîte contenant 45,000 dollars en or, perdus dans un naufrage. La cour coloniale de l'amirauté lui accorda 15,000 dollars de récompense, en reconnaissance des dangers qu'il avait courus en repêchant cette boîte, malgré les requins qui fourmillaient en cet endroit, attirés par les corps des naufragés. Mais les propriétaires de la somme, trouvant que la récompense était trop forte, en appelèrent à un comité de justice, qui confirma la première sentence, et l'heureux plongeur reçut son argent.

—Les gens qui habitent les moulins des Grès sur le Saint-Maurice, prétendent avoir un astrologue beaucoup plus connaissant que M. Venner: c'est un vieil ours que les MM. Baptist possèdent depuis de longues années et qui à tous jours été l'hôte des habitants du poste.

Quand vient l'automne, cet ours se blottit dans un tonneau qui est à sa disposition et il n'en sort que lorsque le printemps est arrivé; son instinct ne l'a jamais trompé. Cette année, il a laissé sa retraite il y a quelques jours et il a été impossible de la lui faire reprendre.

Les gens du poste en concluent que c'est définitivement le printemps et que l'on a tort de vouloir faire revenir l'hiver.—*J. des T. R.*

DÉCAPITÉ SUR LES RAILS.—Vers dix heures, le 5 mars, des employés du Grand-Tronc ont trouvé près de la voie, dans les environs des Soixante, une station à quelques milles de St. Hyacinthe, le cadavre d'un homme qui avait été complètement décapité par un train. L'accident a dû avoir lieu pendant la nuit, car le cadavre était gelé lorsqu'on l'a découvert.

Une enquête a eu lieu. D'après certains papiers trouvés sur la personne du mort, on a constaté qu'il s'appelait N. Naze.

Le défunt était âgé d'environ 55 ans et avait un billet de seconde classe pour un passage entre Liverpool et Portland.

Le verdict du jury ne blâme aucunement les employés du Grand-Tronc.

HORRIBLE TRAGÉDIE.—Le 23 février dernier, une femme protestante du nom de Young, pensant que Dieu exigeait d'elle le sacrifice de la vie de ses deux jeunes enfants, les assomma à coups de haches, à l'hôtel des Sources Calédoniennes, Newark, Vt., dans les circonstances suivantes:

M. Hiram Young, époux de l'infortunée, demeurant à Barford, partit il y a quelques jours pour aller travailler chez un nommé Ladd, oncle de sa malheureuse épouse, à l'hôtel de Newark. Il laissa sa femme avec sa petite fille chez un parent, près d'Island-Pond, et se rendit à Newark, emmenant son petit garçon avec lui.

Quelle temps avant leur séparation, Young reprochait souvent à son épouse les idées excentriques de la secte qu'elle suivait et dont son propre père était un des prédicateurs, et des troubles de famille en furent la conséquence. Mais les choses en restèrent là jusqu'au 23 ult. Ce jour-là, Mme Young laissa le lieu de sa retraite avec sa petite fille âgée de 2 ans, dans le but d'aller rejoindre son mari à Newark. A son arrivée, M. Young la reçut avec joie, et toutes les anciennes difficultés semblaient disparues. Quelques instants après, les deux enfants sortirent et allèrent s'amuser dans une remise attenante à l'hôtel. M. dame Young ne tarda pas à les suivre. En arrivant près d'eux, elle prit une hache, et, d'un premier coup, elle écrasa la cervelle de son petit garçon pendant qu'il se baissait pour ramasser un morceau de bois. Quoiqu'elle lui eût enlevé la vie, elle frappa de nouveau. Elle eut ensuite le temps de frapper sa petite fille avant qu'un homme, qui s'aperçut de ce qu'elle faisait, put l'arrêter à temps pour l'empêcher de tuer son second enfant, qui a pu survivre encore quelques jours.

Lorsqu'on interrogea la mère sur les raisons qui l'avaient poussée à commettre cet acte infâme, elle répondit qu'elle en avait reçu ordre de Dieu directement.

Elle a été arrêtée immédiatement et mise sous bonne garde.